



Pour ne plus subir ! Pour agir ! Je me syndique à la CGT !

## **RÉUNION PSE**

### **MARDI 4 SEPTEMBRE 2018**

### **« LICENCIEMENT COLLECTIF »**

<http://cgt-ford.com> - Mardi 4 septembre 2018



### **Poursuite de l'information en vue de la consultation du Comité d'Entreprise sur le projet de licenciement collectif pour motif économique :**

Les organisations syndicales CGT, CFTC, FO et CFE/CGC ont remis à la direction un document issu d'un travail commun et élaboré en collaboration avec notre cabinet conseil du cabinet Sécafi qui contient l'ensemble de nos revendications (non exhaustives) :

#### **Préambule :**

*Les représentants du personnel tiennent à rappeler que leur objectif prioritaire est la reprise de l'entreprise et la sauvegarde de tous les emplois.*

❖ *Nous rappelons qu'à date, nous n'avons toujours aucune information sur l'avancement du processus de reprise et nous sommes totalement exclus des discussions tripartites en cours.*

❖ *Néanmoins, la procédure d'information consultation, imposée par la FMC, a démarré et nous oblige de mener en parallèle la consultation sur la recherche du repreneur et les négociations sur les mesures sociales d'accompagnement dans le cadre du PSE.*

❖ *Le PSE doit être proportionnel aux moyens du Groupe Ford Motor Company et c'est dans cet esprit que les représentants du personnel ont élaboré un certain nombre de revendications sur le projet de PSE en tenant compte notamment des caractéristiques sociales de la population impactée à savoir :*

- *la moitié du personnel aura plus de 53 ans au moment des notifications de licenciement.*
- *avec une ancienneté proche de 30 ans.*

❖ *Nous remettons donc, ci-après, nos revendications. Pour autant, nous ne cautionnons absolument pas le fondement économique avancé par la FMC pour justifier la présente restructuration qui pourrait entraîner la fermeture de la seule usine en France et la destruction de 872 emplois directs et environ 3000 emplois induits.*

❖ *Pour la bonne démarche des négociations, nous vous demandons à ce que vos réponses écrites, en français, à nos revendications soient transmises pour notre prochaine préparatoire et au plus tard le 12 septembre.*

#### **Repositionnement chez GFT :**

Ambiguïté sur l'appartenance de GFT au Groupe ou non ? Ford utilise les règles qui lui sont le plus favorables. Le débat est lancé... Nous souhaitons que les règles qui s'appliqueraient soient les plus favorables aux salariés.

**Nos demandes :** Prime d'adaptation : réévaluation selon les NAO de GFT. Versement d'une prime de repositionnement de 4 mois comme pour le reclassement dans le Groupe avec un plancher à 8000€.

#### **Phasage si solution anticipée avant septembre 2019 :**

**Nos demandes :** Sécuriser les salariés en cas de départs sur cette période avec un retour dans le plan en cas d'échec.

#### **Congé de reclassement :**

**Nos demandes :** Passer la durée de reclassement à 24 mois au lieu de 12. Maintien du salaire net plutôt que 65% du brut. Prise en charge de la retraite complémentaire par l'employeur durant

cette période, rester en congé de reclassement sur toute sa période en cas de création d'entreprise et de formation, capitalisation intégrale du congé de reclassement, etc...

### **Cahier des charges du Cabinet de reclassement :**

Toutes nos questions restent sans réponse mais une rencontre entre les élus CE et le cabinet de reclassement devrait avoir lieu prochainement.

### **Création d'entreprise ou reprise :**

**Nos demandes :** Porter l'aide à 20000€ au lieu de 12000€ également pour les salariés qui ont déjà créé leur entreprise (notamment autoentrepreneurs).

### **Dispositif de maintien du salaire :**

**Nos demandes :** les élus du CE demandent la mise en place d'un dispositif qui maintiendrait la rémunération net du salarié pendant 7 ans (compensation en cas de perte de salaire dans le nouvel emploi).

### **Aides à la mobilité géographique reclassement interne / externe :**

**Nos demandes :** Voyage de reconnaissance, remboursement du déménagement, frais de transport de la famille, frais d'installation de 2 mois de salaire plus ancienneté sans plafond.

### **Dispositif de cessation anticipée d'activité :**

**Nos demandes :** Etre à 8 ans, au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2019, de la retraite à taux plein sans condition d'âge permettant ainsi d'intégrer dans le dispositif de nouveaux salariés concernés par une carrière longue. Un an de portage supplémentaire permettant de prendre en compte la décote de 10% sur 3 ans.

Ceux qui devront continuer quelques temps leurs activités chez Ford verront la date du 1<sup>er</sup> octobre 2019 reportée à la date du licenciement.

Maintien du salaire net au lieu de 65% du salaire de référence. Revalorisation sur l'indice INSEE.

Indemnités à l'issue du PCAA conventionnelle de départ à la retraite (50% ou 100% versés dès l'entrée dans le dispositif au choix du salarié), majorée de 12 mois de salaire brut au lieu de 6.

Si années incomplètes, rachat de trimestres par Ford (jusqu'à 12).

### **Indemnité supra légale :**

**Nos demandes :** Une prime forfaitaire, indépendamment de l'ancienneté de 28 mois au lieu des 5 à 15 ans. Assiette de calcul = salaire de référence reconstitué au lieu de base + ancienneté.

### **Conclusion :**

Nous n'obtiendrons aucune réponse lors de cette réunion alors que nous avons transmis nos revendications la semaine dernière à la direction locale mais aussi à Ford Europe.

Le DRH a fait preuve de beaucoup de mépris envers les demandes des syndicats. Nous pouvons donc nous inquiéter de la manière dont il va remonter nos revendications auprès de Ford. Quoi qu'il en soit, nos demandes sont justifiées. Les actionnaires qui engrangent des milliards de profits le font en fermant des usines comme la nôtre. Obtenir des indemnités à la hauteur de ce qu'ils volent et à la hauteur du groupe Ford (multinationale milliardaire) n'est que justice pour les victimes de leur politique financière.

**Nos demandent sont légitimes !**